

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 mai 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 mai 2015**

**2015 DDEEES 53 G** Subvention et convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (2e), au titre du dispositif CréaJeunes.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose une subvention et une convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique au titre du dispositif CréaJeunes ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie (2e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 80.000 euros est attribuée à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie (n° SIMPA : 20191 n° de dossier 2015-05387).

Article 3: La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 40.000 euros, sur le chapitre 017, nature 6574 DF 34019, rubrique 564 au titre des actions menées en faveur des bénéficiaires du RSA, et à hauteur de 40.000 euros sur le chapitre 65, nature 6574, ligne DF 55007, fonction D91-3, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2015.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**